

Le programme de macron, un « *nouveau contrat social* » ou la fin du statut de fonctionnaire ?



En octobre 2017, le gouvernement annonçait la grande braderie des services et des agent-s publics : « Action Publique 2022 ». Redéfinition du périmètre des services publics (et donc de ceux qui pourraient être fermés et/ou privatisés), du meilleur échelon territorial pour les remplir (et donc des futures réorganisations à mettre en œuvre), réaliser des économies (il faut bien compenser les cadeaux faits aux patrons) ... et améliorer le service public notamment grâce au tout numérique !

Comme le déclare le 1^{er} ministre le 1^{er} février, plusieurs sujets brûlants sont sur la table. Le maître mot est « *Assouplissement* ». *L'adaptation du statut de la fonction publique* passerait par :

- « *moins d'instances représentatives* », donc moins de droits pour les agent-es, et leurs représentant-es pour de se défendre. C'est l'application au secteur public de la casse du code du travail,
- une « *refonte des rémunérations* » pour « *mieux récompenser le mérite individuel, l'implication, les résultats* », au détriment des augmentations collectives de revenus et qui dynamitera les collectifs de travail basés sur la coopération entre agent.e.s pour instaurer la concurrence entre toutes et tous. Et c'est également l'apparition en bout de piste de la **décorrélacion du point d'indice** selon les versants de la fonction publique,
- accompagner les « *transformations* » par des « *reconversions* », par la « *mobilité* » au sein des « *différents versants de la fonction publique* » ou vers le « *privé* », « notre » ministre des comptes publics annonçant dans la foulée « *un plan de départs volontaires* » pour mieux atteindre l'objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires,
- recourir plus largement aux « *contrats* », en augmentant d'autant la précarité et le clientélisme
- la « *publication d'indicateurs pour encourager la transparence et la qualité* » dont on ne doute pas qu'ils contribueront à améliorer la satisfaction des populations,
- le tout « *numérique* », dont nous savons tou-te-s qu'il rend nos services plus accessibles, plus humains, plus efficaces pour les habitant-es.



Le Statut, déjà bien malmené au sein de la Fonction Publique Territoriale par la toute-puissance des exécutifs locaux (maires, président.e.s de communautés de communes, de Départements et de Régions) **et les abus du principe de libre administration, volera, à l'horizon 2022, totalement en éclat.**

Le Statut, une garantie pour les populations

Le Service Public, un bien commun

Contrairement au discours ambiant sur lequel compte surfer le gouvernement pour justifier sa politique, le service public et les fonctionnaires ne coûtent pas cher.e.s à la société.

La création d'un emploi dans le privé coûte 60.000€/an (exonérations fiscales, subventions, exonération de charges sociales), alors qu'un emploi public représente un investissement de 30.000€/an (sources Médiapart). **Investissement, parce que le service public est financé par tous (par l'impôt) et pour tous. Bref, un bien commun qui constitue le socle de la solidarité et de la cohésion.**

D'autre part, le statut, créé après-guerre, a apporté aux fonctionnaires un certain nombre de garanties, dont une sécurité de l'emploi. Mais ce n'est pas pour privilégier une catégorie de salariés par rapport à une autre mais pour **garantir, à l'ensemble de la population, la neutralité et la nécessité de poursuivre les missions de service public dans le sens de l'intérêt général** malgré les alternances politiques.

Un comité d'experts à la baguette !

Pour mettre en musique, le gouvernement a mis en place un « **comité indépendant** ». Une bande d'expert-es ayant tou-tes des expériences professionnelles dans la haute finance, l'économie, la haute administration ou les grandes écoles. Par contre, pas une ATSEM, pas un-e infirmier-e, pas un-e professeur-e, pas un-e assistant-e social-e... pas un agent-e des services publics, pas un-e habitant-e de nos territoires.

Dans la continuité de la casse du code du travail, « Action Publique 2022 » est la plus vaste opération de dynamitage de la fonction publique ! **La fragilisation des services publics est une attaque en règle contre les solidarités.**

Au-delà des agent-es, les premières victimes seront les populations, et notamment les plus fragiles d'entre eux.

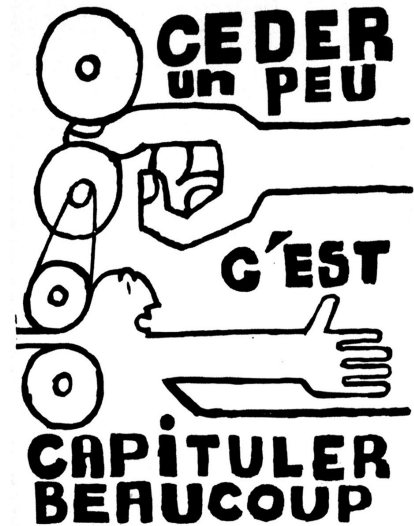
Une réponse à la hauteur des attaques !

Is ferment des hôpitaux, des écoles, des bureaux de poste, des gares, des centres d'impôts, des agences de pôle emploi, des services publics de proximité... renforçant les inégalités sociales et territoriales et dégradant les conditions de travail et de vie. Ils baissent les APL, et les budgets sociaux, radient chômeurs et bénéficiaires du RSA, ne prennent plus en charge les mineurs isolés, font la chasse aux migrant-es, renforcent la sélection dans les universités, dégradent les conditions de vie et d'accueil des personnes âgées ...

Ce sont tous les outils de solidarité qui sont attaqués.

→CAP 2022, c'est la planification organisée de la suppression du Statut de la Fonction Publique pour en finir définitivement avec le Service Public.

→CAP 2022, c'est la fin de notre modèle social, de l'intérêt général par un gouvernement irrémédiablement au service d'intérêts particuliers.



La Fédération SUD Collectivités Territoriales engage toutes ses forces dans ce combat.

→La Fédération SUD CT appelle l'ensemble des agent.e.s et organisations syndicales, qui résistent et se mobilisent dans leurs collectivités, à intensifier leurs mouvement et à s'inscrire dans l'action unitaire, avec comme première perspective de convergence, la **journée de grève intersyndicale du 22 Mars.**

→Face à la mascarade de « consultation citoyenne » du gouvernement, la Fédération SUD Collectivités Territoriales s'associe à l'initiative de *Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics* et appelle les populations et agent.e.s à répondre massivement à la "contre-consultation citoyenne" appelée "Les services publics qu'il nous faut !".